



SITE NATURA 2000 FR 9301519 « LE BUECH »

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE

MERCREDI 29 JUIN 2016, SERRES

Personnes présentes :

Fabienne DARINI, Présidente du site Natura 2000 "le Buëch", Commune de Veynes
Bernard MATHIEU, Maire de Serres, Vice-Président du SMIGIBA
Jean SCHULER, CCIB
Odile REYNAUD, Commune de Méreuil
Joël BOURBOUSSE, Commune de Veynes, SMIGIBA
Robert GARCIN, CC Laragnais, SMIGIBA
Pierre REYNAUD, LPO
Aurélie CAROD, PNR des Baronnies provençales
Pascal GILLET, DREAL PACA
Marc FIQUET, DDT 05
Claudine POTIN, DDT 05
Yannick POGNART, ONEMA
Alain ZURBACH, EDF
Antoine GOURHAND, SMIGIBA
Cyril RUHL, SMIGIBA
Annelise LAMPE, SMIGIBA

Personnes excusées :

Emile BONNIOT, Lus la Croix Haute, SMIGIBA
M. SPAGNOU, Sisteron
Guillaume VERDIER, ONEMA
Stéphanie HUC, CBNA
Noémie FORT, CBNA
Gaït ARCHAMBAUD, IRSTEA
Laurent BLANCHARD, ONF
François BOCA, SMAVD
Cécile SANGUINEDE, Agence de l'eau RMC
Delphine Quekenborn, GCP

Ordre du jour :

- *Bilan des actions réalisées en 2015*
- *Projets 2016-17*
- *Questions diverses*

BILAN DES ACTIONS 2015 ET PROJETS 2016-17

Pour le détail des actions, voir diaporama joint.

Ci-dessous, les remarques et compléments apportés par les membres du COPIL en séance.

Contrats Natura 2000

P. GILLET explique pourquoi durant 3 années consécutives, il n'a pas été possible de mettre en place de contrats. 2014 : la plupart des sites de PACA étant passée en animation, il y a eu beaucoup de demandes en 2013. 2015 : mise en place du nouveau programme FEADER, transfert vers la Région PACA. 2016 : Appel à projets de fin juin à début septembre.

Les outils d'engagement financier ne sont pas encore prêts. L'engagement des contrats se fera fin 2016 ou début 2017.

C. POTIN ajoute que dans le cadre de ce nouveau programme, désormais les projets de Contrats Natura 2000 doivent être hiérarchisés afin d'accorder les financements.

Les critères de sélection sont les suivants :

- actions de priorités 1 et 2 dans le Docob ;
- si il n'existe pas de classement dans le docob, à voir au cas par cas avec la DDT selon le contexte du site.

49 types de mesures sont proposées dont 34 en investissements. Ces dernières ne seront financées qu'à hauteur de 80% si le bénéficiaire est une collectivité.

Pour les Contrat ayant pour objet la lutte contre les espèces invasives, voir avec la stratégie régionale de lutte mise en place par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBNM) et la DREAL.

Communication/sensibilisation

R. Garcin évoque l'Université du Temps Libre de Laragne qui recherche des intervenants pour la rentrée 2016 et suggère de proposer des animations/conférences au titre de Natura 2000.

Suivis

*** Chiroptères**

Une convention refuge a été signée par la commune de Veynes, le GCP et le PNR des Baronnies provençales qui engage la commune à préserver les zones de gîtes (mines, église). Un projet d'APPB (Arrêté de Protection de Biotope) concernant les mines est en cours. Il permettrait de couvrir la commune en cas d'incidents et de préserver les espèces présentes.

*** Sonneur à ventre jaune**

A. Lampe repose la question de la possibilité de mettre en place un contrat en faveur de cette espèce hors du périmètre Natura 2000.

La DREAL répond négativement et rappelle les conditions d'éligibilité pour la mise en oeuvre des contrats, notamment que l'action à réaliser soit dans le périmètre du site natura 2000.

A. Carod demande si des aides pourraient provenir du PNA Sonneur ou de mesures compensatoires de projets ayant lieu dans le secteur. Sachant que la population est relictuelle, la question se pose également de mener des actions sur son habitat sans renforcement de la population. C'est un sujet à étudier.

*** Apron du Rhône**

Une réflexion avec le SMAVD pour mutualiser et harmoniser les réseaux de suivi. L'étude menée par le CNRS et l'Université Aix-Marseille sur le régime alimentaire de l'Apron du Rhône, verra sa dernière campagne de terrain se réaliser en septembre 2016.

Financements

M. Fiquet précise qu'au vu de la particularité de ce site Natura 2000, et de l'apport financier important du contrat de rivière, il est important que Natura 2000 apporte une complémentarité aux actions menées sur le Buëch.

A. Gourhand ajoute qu'avec l'animation de 6 sites Natura 2000 pour le SMIGIBA depuis 2016, il est primordial d'avoir des financements permettant d'animer correctement l'ensemble de ces sites.

P.Gillet précise que chaque région a son fonctionnement propre pour la gestion financière. L'inquiétude se porte plutôt sur la part de l'Etat plutôt que sur la part FEADER, pour ce qui est des financements Natura 2000. M. Fiquet ajoute que le PDRR a été signé fin 2015, ce qui donne une visibilité par rapport aux sommes inscrites. Sur cette partie, il n'y a pas de signes de retrait de l'Etat en termes de financements.

A.Carod, ajoute que les aides de la région ont été salutaires pour la contractualisation des MAEC. En Drôme, des contrats ont été refusés par manque de financements disponibles. Elle précise que les contrats ne sont pas adaptés aux types de milieux rencontrés sur les présents secteurs (zones humides).

Actualités diverses

Il y a eu des changements de membres au sein du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). Ces nouveaux membres sont demandeurs d'informations afin de pouvoir répondre aux sollicitations. Une réflexion est cours pour réorganiser le rôle des rapporteurs, ainsi que la mise en place d'une démarche régionale.